

sur tout, quand sa parole se presche, comme il en est parlé par le Prophete Isaie. Car voila comme nous declairerons, non seulement de bouche, mais par effect que nous sommes vrais fidelles: et Dieu aussi nous advouera pour son peuple, et nous recueillera en la fin en l'heritage du royaume des cieux.

LE QUATRIEME SERMON SUR LE CHAP. V.
V. 12—14.

DU IEUDI 20^E DE IJUN 1555¹).

Après qu'il a esté parlé d'adorer Dieu purement, et le servir, de glorifier son Nom sans le prendre ni en sermens, ni en autres choses, sinon par honneur: maintenant il est fait mention du service de Dieu, selon qu'il l'a requis en sa Loy, de l'ordre qu'il a institué, afin que les fidelles s'y exerçassent. Comme le iour du repos a esté une figure, en partie pour monstrer que les hommes ne peuvent deurement servir à Dieu, sinon en mortifiant tout ce qui est de leur nature, et puis se dediens à luy en telle sorte, qu'ils soyent comme separez du monde. Secondement le iour du repos a esté une ceremonie pour faire assembler le peuple, afin d'ouir la Loy, afin d'invoquer le Nom de Dieu, et faire les sacrifices, et tout ce qui concernoit la police spirituelle. Nous voyons donc maintenant en quelle sorte il est parlé du iour du repos: mais cela ne seroit point bonnement entendu sans distinction, et que ces deux parties ne fussent deduites par le menu. Nous avons donc à noter, que le iour du repos a esté une ombre sous la Loy, iusques à la venue de nostre Seigneur Iesus Christ, pour figurer que Dieu demande que les hommes se reposent du tout de leurs oeuvres propres: et c'est ce que l'ay dit en un mot, qu'il nous faut mortifier ce qui est de nostre nature, si nous voulons estre conformes à nostre Dieu. Or qu'il soit ainsi: S. Paul le declare: et outre cela nous en avons assez de tesmoignages au nouveau Testament. Mais il suffira d'avoir allegué celui qui est plus expres: c'est assavoir, aux Colossiens, quand il est dit que nous avons la substance, et le corps des choses qui ont esté sous la Loy, nous l'avons, dit-il, en Iesus Christ. Et pourtant il a fallu, tant par le iour du repos, qu'autres ceremonies, que les Peres anciens fussent exercez en ceste esperance. Puis que la chose nous est maintenant donnee, il ne nous faut plus arrester à ces ombrages. Vray

1) Ce sermon correspond au cinquieme de la collection de 1562. p. 94—117.

est que la Loy n'est point tellement abolie, qu'il ne nous en faille retenir la substance et la verité: mais l'ombrage a esté aboli à la venue de nostre Seigneur Iesus Christ. Si on demande comme les Peres anciens ont cogneu cela: Moysse nous en a donné declaration, comme il l'a assez monstré au livre d'Exode. Car Dieu apres avoir publié sa Loy au 20. chap. quand il l'a revelé à Moysse, il luy declare à quelle fin cela s'estendoit, et dit qu'il a ordonné le iour du repos, comme une arre que le peuple d'Israel luy devoit estre sanctifié. C'est (dit-il) la marque de ma sanctification que l'ay instituee entre vous. Or quand l'Ecriture nous parle d'estre sanctifiez à Dieu: c'est pour nous separer de tout ce qui est contraire à son service. Or maintenant où est-ce que se trouvera une telle pureté? Nous sommes au monde, et nous savons qu'en ce monde il n'y a que toute perversité et malice, comme dit S. Iean en sa Canonique: mais il ne faut point que les hommes sortent d'eux mesmes pour avoir une bataille contre Dieu et sa iustice: car tous nos sens, et toutes nos affections, comme dit S. Paul au 8. des Romains sont autant d'inimitiez contre Dieu: quand les hommes laschent la bride à leurs pensees, à leurs desirs et volontez, à toutes leurs cupiditez, ils combattent manifestement contre Dieu. Nous savons ce qui est monstré au 6. chapitre de Genese, que tout ce que l'homme peut imaginer, n'est que mal en tout temps, et que tout ce que l'homme forge en soy, et en sa boutique, n'est que pervers, et corrompu devant Dieu. Ainsi donc nous voyons bien que nous ne pouvons pas estre sanctifiez à nostre Dieu, c'est à dire, nous ne pouvons pas le servir en pureté, qu'estans separez des pollutions qui sont contraires: que ce qui est de nostre nature ne soit aboli. Or il a fallu que tout cela fust figuré aux peres anciens, d'autant que Iesus Christ ne leur estoit point encores revelé à plein: mais aujourdhuy nous avons en Iesus Christ l'accomplissement, et la perfection de toutes ces choses. Et qu'ainsi soit, S. Paul dit que le vieil homme est crucifié avec luy. Quand S. Paul parle ainsi du vieil homme, il entend ce que nous avons d'Adam: qu'il faut que tout cela meure, et qu'il soit aneanti: non point l'essence de nostre corps, ou de nostre ame, mais la malice qui est en nous, cest aveuglement qui nous fait errer, les desirs et appetits mauvais qui sont rebelles du tout à la iustice de Dieu, il faut que cela, d'autant qu'il est tiré d'Adam, soit abbatu. Et comment cela se fait-il? Ce n'est point par nostre industrie: mais nostre Seigneur Iesus Christ mourant pour nous, et pour effacer nos pechez, à ce qu'ils ne nous soyent plus imputez, nous a aussi bien acquis ce droit-la, que par la vertu de son saint Esprit, nous pouvons renoncer au monde, et à nous-mesmes, tellement

que nos affections charnelles ne dominent plus. Et combien que nous soyons pleins de rebellion: toutes-fois l'Esprit de Dieu dominera par dessus pour les reprimer, et les tenir en bride. Et pourtant il est dit que nous sommes ressuscitez avec luy: et saint Paul le declare aussi bien en ce passage que l'ay desia allegué des Colossiens. Or cela n'estoit point encores manifesté sous la Loy. Il a donc fallu que les peres qui ont vescu de ce temps-la eussent quelque aide, comme ils ont eu les sacrifices, afin de les nourrir en l'esperance de la mort de nostre Seigneur Iesus Christ: qu'ils cogneussent que leurs pechez estoient purgez par le sang du Mediateur. Aussi ils ont eu le iour du repos pour tesmoignage que la grace nous estoit acquise de mortifier toutes nos pensees et affections, afin que Dieu vive en nous par la vertu de son S. Esprit. Maintenant nous avons quelque entree pour comprendre ce qui avoit esté touché en bref: c'est assavoir, que le iour du repos a esté comme une figure pour représenter ce qui a esté accompli de fait à la venue de nostre Seigneur Iesus Christ. Et ainsi notons bien que le iour du repos s'est estendu à tout le service de Dieu, pour monstrier que les hommes ne le pouvoient purement honorer, sinon renonçans à eux-mesmes: sinon estans separez des pollutions du monde, et de leur chair propre. Et voila pourquoy aussi bien il a esté reproché par le Prophete Ezechiel aux Iuifs, qu'ils n'ont point observé les iours du repos. Or cela leur est dit, comme s'ils avoyent violé en general toute la Loy. Et non sans cause: car celui qui a mesprisé le iour du repos, a mis sous le pied tout le service de Dieu, entant qu'en luy est. Et si le iour du repos n'est observé: tout le reste ne vaudra rien, comme il en est parlé au Prophete Isaie, qu'il faut que les hommes se despoillent de leurs vertus propres, qu'il faut qu'ils s'en demettent: ou autrement que ce n'est point le repos du Seigneur, ne qui luy soit agreable, ne qu'il approuve. Par cela nous voyons que ce n'a rien esté d'observer la ceremonie seule. Car si les Iuifs eussent bien gardé la ceremonie, qu'ils se fussent assemblez au iour du repos sans remuer un doigt en leurs besongnes domestiques: et que cependant ils eussent nourri toutes leurs meschantes affections, et puis qu'ils les eussent mises en effect: cela n'estoit sinon se mocquer de Dieu, abuser de son Nom, depraver et falsifier tout ordre qu'il avoit institué: comme aussi il leur a esté reproché. Mais le principal estoit, de regarder à la verité de la figure: c'est assavoir, au service de Dieu spirituel. Cependant si falloit-il que les Iuifs gardassent la ceremonie qui leur estoit commandee. Car Dieu les a tenus en ceste bride-la, qu'il ne s'est point contenté qu'ils eussent la substance des choses, mais il a voulu qu'ils eussent

les ombres quant et quant, iusques à la venue de nostre Seigneur Iesus Christ. Or de là nous voyons ce que S. Paul dit, que maintenant nous ne sommes plus astreints à ceste servitude ancienne, d'observer le iour du repos: car il nous faut faire cest honneur à Iesus Christ, de nous contenter de ce qu'il nous a apporté en sa personne, sans avoir plus ce qui estoit exterieur sous la Loy. Maintenant nous voyons comme ceste observation nous compete aujourdhuy. Touchant la ceremonie (comme l'ay dit) elle est passee: il faut donc que nous venions à la substance, c'est que pour bien servir à Dieu, nous apprenions de nous deporter de toutes nos volontez, de toutes nos pensees et affections. Et pourquoy? Quand nous voudrions estre sages, imaginans ceci ou cela pour servir à Dieu: nous gasterons tout. Il faut donc que nostre prudence soit mise bas, et que nous escoutions Dieu parler, ne suyvens point nostre sens ni fantasie. Voila le commencement pour observer, comme nous devons, le iour du repos, c'est de ne point croire ce que bon nous semble: car il nous faut reposer. Et comment reposer? C'est que nous demeurions là quoy, que nos pensees ne se remuent point pour voltiger, et pour inventer ceci ne cela: il faut (di-ie) que nous demeurions là quoy en l'obeissance de nostre Dieu. Et quand nous serons sollicitez de nos appetis: que nous cognoissions que ce sont autant d'inimitiez contre Dieu, que toutes nos affections sont meschantes et rebelles. Il faut donc encores nous reposer en cest endroit, et nous remettre à Dieu, afin que luy seul besongne en nous, qu'il nous conduise et gouverne par son S. Esprit. De là nous voyons que Dieu n'a rien omis, quand il a ordonné le iour du repos. Or puis qu'il s'estend si loin: que nous reste-il plus pour une doctrine parfaite de sainteté, quand nous aurons ce que le S. Esprit nous a présenté? Il est question de cheminer saintement en l'obeissance de nostre Dieu. Et comment cela se fait-il? c'est assavoir, que nous recevions sa simple parolle, taschans de nous conformer à sa iustice. Or d'autant que ce qui est de nostre nature, est contraire à cela: il nous faut commencer par ce bout, c'est de renoncer à nous-mesmes. Quand cela se fera: n'avons-nous point tout ce qui est requis pour le service de Dieu? Mais cela est bien difficile. Et ainsi adions de nous esveiller, quand nous oyons que Dieu nous commande d'observer le iour du repos, cognoissans que ce ne sera pas en nous iouant, mais qu'il nous y faut efforcer: qu'en toute nostre vie nous aurons beaucoup profité, si nous l'avons observé, voire pour renoncer à ce qui est du nostre, et pour nous dedier pleinement à nostre Dieu. Et d'autant plus devons-nous estre enflambez à observer spirituellement ce repos du Seigneur: veu

que nous sommes affranchis de ceste subiection servile de la Loy, et que Dieu nous a fait plus de privilege qu'aux Peres anciens: qu'il se contente que nous soyons mortifiez en nostre vieil homme, afin d'estre renouvellez par la vertu de son saint Esprit: nous ne sommes plus tenus en ceste ceremonie qui a esté gardee si estroitement sous la Loy. Quand Dieu nous traite ainsi amiablement, cela nous oblige tant plus à regarder au principal, afin que nous l'observions deument: voire, et ne faut point que nous alleguions que les Peres anciens ont eu la ceremonie pour les inciter, que cela leur a servi comme d'un esperon: car nous avons beaucoup plus que le signé exterieur et visible, quand nostre Seigneur Iesus Christ nous est apparu, qu'en luy tout ce qui a esté figuré en ombrage a esté accompli: il ne faut point que nous demandions encores ces mesmes choses qui ont esté sous la Loy. Voila donc comme ce qui est ici ordonné du iour du repos s'accomplit auiourdhuy, voire quant à la verité de la figure que les peres ont eu en ombrage. Et de faict, il faut bien que ce qui a esté commandé du iour du repos, nous soit commun: car prenons la Loy de Dieu en soy, et nous aurons une reigle perpetuelle de iustice. Et il certain que sous les dix commandemens, Dieu a voulu donner une reigle qui demeurast à iamais. Et ainsi ne pensons point que ce qui est recité par Moysse, touchant le iour du repos, nous soit superflu: non pas que la figure demeure encores: mais nous en avons la verité. Et voila pourquoy aussi l'Apotre en l'Épistre aux Hebrieux 4. chap. applique à l'instruction des Chrestiens, et de l'Église nouvelle, ce qui est dit du iour du repos. Car il monstre qu'il nous faut conformer à nostre Dieu, et que c'est là nostre pleine felicité et perfection: d'autant que tout le souverain bien de l'homme gist en ce qu'il a esté creé à l'image de Dieu. Que faut-il maintenant, puis que ceste image a esté effacee par le peché, sinon qu'elle soit reparee? Voila donc comme nous devons tendre à nostre perfection: c'est nous conformant à nostre Dieu, et à sa volonté, nous enquerir de ses oeuvres, afin que nous facions le semblable. Cognoissons donc qu'auiourd'huy il nous est commandé pour bien servir à Dieu, de mettre peine de tout nostre pouvoir, que nos pensees, nos affections, et desirs soyent mis bas, et que Dieu domine en nous, et qu'il nous gouverne par son S. Esprit. Et ainsi tous hypocrites auront beau se farder, et faire de belles mines. Car cependant que leurs convoitises mauvaises seront cachees en leur coeur, cependant qu'ils seront pleins ou d'envie, ou de rancune, ou d'ambition, ou de cruauté, ou de fraude: il est certain qu'ils ne feront que violer le iour du repos. Et pourtant nous pouvons conclurre qu'ils pervertissent

tout le service de Dieu, selon que nous avons desia allegué d'Ezechiel. Autant en est-il parlé en Ieremie Et de faict, voila pourquoy la ceremonie a esté si estroitte sous la Loy. Pensons nous que Dieu ait iamais prins plaisir à l'oyiveté des hommes? Il est certain que non. Or il a puni aussi grievement celuy qui eust besogné au iour du repos, comme celuy qui eust meurtri un homme. Et pourquoy cela? Il semble que ce soit une cruauté, pour avoir fendu du bois au iour du repos, qu'il faille qu'un homme meure, comme s'il avoit commis un homicide. Or si est-ce que Dieu condamne à mort celuy qui a fendu du bois au iour du repos. Et pourquoy? Pource que sous ceste figure est compris tout le service de Dieu. Et voila pourquoy en Ieremie il est dit, qu'ils ont porté leurs fardeaux, et charrié au iour du repos. Et pourquoy? Il semble que Dieu s'arreste par trop à une chose frivole, et puerile: mais il a regardé à ce qui estoit signifié par ce iour du repos: et quand il a esté ainsi mespris par les Iuifs, c'estoit comme un sacrilege, et qu'ils monstroyent que toute la Loy ne leur estoit rien. Ainsi donc pour revenir à nous, d'autant qu'auiourd'huy nous n'avons point ceste figure si estroitte, et que Dieu nous a donné une liberté grande, laquelle nous a esté acquise par la mort et passion de nostre Seigneur Iesus Christ: apprenons de nous dedier soigneusement à luy, et cognoistre (comme i'ay desia touché) que nous aurons beau travailler en tout le reste, que ce ne sera rien, sinon que nos affections soyent tenues en bride, que nous mettions peine de renoncer à toutes nos pensees et desirs, tellement qu'il n'y ait que Dieu qui nous gouverne: et que nous puissions protester que nous ne demandons qu'à nous reposer en luy. Et voila pourquoy aussi Dieu propose son exemple. Car il ne s'est pas contenté de commander aux hommes qu'ils se reposassent: mais il a montré le chemin. Car apres avoir creé le monde, et tout ce qui y est contenu, il s'est reposé: non point qu'il fust las, non point qu'il eust besoin de repos: mais ç'a esté pour nous convier à contempler ses oeuvres: que nous soyons là arrestez, et cependant pour nous rendre conformes à luy. Voulons-nous donc observer le repos spirituel? Tout ainsi qu'il est dit que Dieu s'est deporté de ses oeuvres: aussi faut-il que nous demeurions quois, cessans de faire ce que bon nous semblera, et ce que nostre nature appetite. Si cest exemple de Dieu ne nous sollicite: nous monstons bien que nous ne demandons point, et que par ce moyen nous ne cerchons nullement nostre felicité: mais que nous voulons à nostre escient demeurer en nostre povreté et mal-heur. Voila le souverain bien des hommes, comme i'ay dit, c'est qu'ils adherent et soyent conioints à leur Dieu. Voila nostre Seigneur qui nous appelle à

soy, et nous montre que nous ne pouvons point avoir une vraie union et sainteté avec luy, sinon en nous reposans de nos oeuvres. Si nous fretilions tousiours, et que nous vueillions remuer bras et iambes, et mettre en avant ce que bon nous semblera: il est certain que c'est comme rompre le lien qui est entre Dieu et nous, c'est nous separer de luy, et nous en eslongner entant qu'en nous est. Et par cela ne voit-on pas que nous demandons d'estre exposez comme en proye à Satan, et qu'il nous transporte, et esgare, d'autant que nous ne serons plus sous la protection de nostre Dieu? Mais quoy? Il y en a bien peu qui y pensent. On voit la licence que tous se donnent. Quand on viendra à remonstrer à un homme qu'il ne doit point cheminer selon sa fantasie: O ie say comme ie me doy gouverner. Or on ne sauroit mieux despiter Dieu manifestement, que par une telle rebellion: c'est autant comme si on declaroit, qu'on ne veut point qu'il y ait nulle superiorité par dessus nous. Il est vray que les hommes ne protesteront point cela: mais la chose est telle. Car comme j'ay dit, il n'y a nul service de Dieu, sinon que nous commençons par là, de nous deporter de nos pensees et affections. Quand donc les hommes veulent ainsi estre sages, et qu'ils se fient en leur sens propre, qu'ils se donnent liberté de faire ce qu'ils auront trouvé bon, qu'ils suyvent leurs affections et fantasies, et qu'ils ne mettent nulle peine à les reprimer, mais qu'ils sont marris encorés quand on les veut donter: c'est un signe qu'ils n'ont iamais cogneu que c'estoit de servir à Dieu, que c'estoit du principal de la Loy. Et ainsi notons bien, que quand Dieu nous allegue son exemple: que c'est pour nous convier doucement à l'observation du repos spirituel, et que nous n'imaginons point (comme j'ay desia touché) que nous sommes mal-heureux quand nous serions separez d'avec luy. Et voici le lien de ceste conionction, c'est que ne nous esloignans point de sa religion, et de sa verité, nous souffrions qu'il nous gouverne. Or maintenant on pourra demander, pourquoy c'est qu'il a esté commandé aux Iuifs de se reposer seulement le septieme iour: car ceci ne doit pas estre pour un iour la semaine, que nous renoncions à nos pensees, et à nos affections: il faut continuer en ceste estude-la tout le temps de nostre vie: bref le repos que Dieu nous commande est perpetuel, il n'a point d'intervalle comme on dit: et pourquoy est-ce qu'il n'a choisi qu'un seul iour la semaine? C'a esté pour nous monstrier, que quand nous aurons appliqué toutes nos estudes à renoncer à nos meschantes concupiscences, à nostre faux semblant, et à tout ce qui est de nostre nature, qu'encorés n'y pourrons-nous parvenir pleinement, iusques à ce que nous soyons despoillez de nostre

Calvini opera. Vol. XXVI.

chair. Il est vray qu'il faut que les fidelles en toute leur vie observent le iour du repos, et qu'ils se deportent de leurs volontez, de leurs oeuvres propres, qu'ils taschent de se dedier à Dieu en toute humilité pour se renger à luy, et pour estre paisibles en son obeissance: il faut (di-ie) que nous en facions ainsi, ou autrement tout le service, que nous voudrons faire à Dieu, ne sera que fiction, et luy il le reiette, et le reprouve. Or tant y a que nous ne pouvons point nous acquitter tellement en renonçant à nos affections, qu'il n'y ait tousiours à redire. Saint Paul se glorifie bien que le monde luy est crucifié, et qu'il est crucifié au monde: mais cependant il ne laisse pas de dire que sa chair combat contre l'esprit, et qu'il n'y a iamais d'accord: et mesmes il confesse au septieme des Romains qu'il a tousiours senti en soy ceste repugnance, qu'il ne faisoit pas le bien qu'il eust voulu, c'est à dire, il ne l'accomplissoit pas d'une affection si ardente, il n'estoit pas si resolu de cheminer selon Dieu, qu'il n'y eust tousiours des empeschemens pour le retarder: qu'il sembloit bien qu'il alloit comme clochant, au lieu de courir bien fort. Puis qu'ainsi est donc notons que non sans cause Dieu a ordonné le septieme iour du repos, signifiant que nous ne pouvons pas ni en un iour, ni en un mois venir à ceste perfection de la sainteté qu'il requiert de nous. Pourquoy? pource que quand nous aurons bien combattu contre les affections de nostre chair, et nos mauvaises pensees: il y en aura tousiours quelque residu, iusques à ce que nous soyons pleinement associez à nostre Dieu, et qu'il nous ait recueillis en son royaume celeste. Cependant il y aura tousiours quelques tentations en nous, il y aura quelques troubles, et quelque inquietude, que nous sentirons bien (ie di ceux qui taschent de servir à Dieu) que nous sommes encorés subiets à beaucoup de tentations, que nous sentons beaucoup d'aiguillons par lesquels nous sommes sollicitez à ceci, et à cela: ne sont-ce point autant de retarde-mens qui empeschent le repos spirituel? Si un homme se repositoit en Dieu comme il appartient: il ne concevroit en sa fantasie rien qui soit, qui le destournast du droit chemin. Il n'auroit point de mauvaises affections, ne cupiditez, tout cela iroit bien loin. Quand donc nous concevons beaucoup de mauvaises fantasies, voila Satan qui nous vient assaillir, et nous vient agiter d'inquietudes: quand nous avons pensé à mal faire, il y a des choses qui fretillent en nous, et qui nous chatouillent: encorés que nous hayssions le mal, si est-ce que par telles tentations nous sommes sollicitez à l'ensuyvre. Et par cela voit-on que ce n'est pas une chose facile que d'estre desvelopez de nos concupiscences mauvaises, pour faire qu'elles ne regnent plus en nous. Ainsi donc poursuyvons ceste estude,

19

de célébrer le repos spirituel de Dieu, pource que nous n'en viendrons point à bout iusques à la fin de nostre vie. Or par cela nous sommes admonestez de deux choses: l'une c'est de nous desplaire, et de gemir tousiours, combien qu'il nous semble que nous ayons mis grand'peine de nous assuiettir à nostre Dieu: toutesfois cognoissons que nous sommes tousiours au chemin, et qu'il s'en faut beaucoup que ce qui est requis, et commandé en la Loy, soit accompli par nous. Voila donc une occasion de nous humilier: veu que Dieu trouvera tousiours tant et plus à condamner en nous, quant à son service, et à ce que ce repos spirituel n'y est pas encores tel qu'il nous est commandé, à beaucoup pres. Or tout ainsi que nous avons occasion de nous humilier, et de gemir en vraye repentance: aussi d'autre costé nous devons estre tant plus esmeus, et picquez à nous avancer, quand nous voyons: Comment? il est vray que Dieu m'a fait la grace que ie desire de le servir: mais comment est-ce que ie m'y porte? Helas, i'en suis encores bien loin. Quand donc nous voyons cela: que faut-il sinon s'efforcer? Ainsi en detestant le mal qui est en nous: que nous soyons tant plus eschauffez de tousiours profiter en ce repos, et de nous y avancer, et que chacun s'appelle iournellement à conte. Voila donc comme Dieu, apres nous avoir donné occasion de nous humilier tout le temps de nostre vie, nous monstre que nous devons estre enflammez de corriger nos vices, et de mortifier de plus en plus nostre chair, que nous cognoissons que ce n'est point assez, que nostre vieil homme soit crucifié en partie, sinon que nous soyons ensevelis du tout avec Iesus Christ, comme saint Paul en parle au septieme des Romains que nous avons desia allegué. Voila donc quant à ce septieme iour duquel il est ici fait mention. Or maintenant il faut venir au second point: c'est assavoir que nous avons dit, que le iour du repos estoit une police pour exercer les fideles au service de Dieu. Car ce iour-la estoit ordonné, afin qu'on s'assemblast pour ouyr prescher la doctrine de la Loy, pour communiquer aux sacrifices, pour invoquer le Nom de Dieu. Quant à cela, il nous est commun avec le peuple ancien. Car combien que la figure soit cessée, ie di celle dont parle saint Paul en l'Epistre aux Colossiens: toutesfois ce qui est de la police, dure encores, et a son usage. Et ceste police quelle est-elle? c'est de nous assembler au Nom de Dieu. Il est vray que cela se doit bien faire tousiours: mais pour nostre infirmité, mesmes pour nostre paresse, il faut qu'il y ait un iour choisi. Si nous estions si ardens au service de Dieu comme nous devrions, il ne nous faudroit point ordonner un iour seul la semaine: mais et soir et matin chacun devroit sans loy escrite s'assembler, afin que nous

fussions edifiez de plus en plus en la parole de Dieu. Et mesmes cest exercice-la nous seroit plus que necessaire, attendu que nous sommes si enclins à mal, qu'il ne faut rien pour nous desbaucher: nous aurions donc besoin de nous assembler tous les iours au Nom de Dieu. Mais quoy? nous voyons qu'à grand'peine le iour du Dimanche s'assemblera-on, et qu'il faut retenir une grande partie du monde quasi par force. Voyans donc une telle infirmité en nous, cognoissons que ceste police n'a point esté donnée seulement aux Iuifs, d'avoir quelque iour certain auquel ils s'assemblissent: mais quant et quant à nous, et que cela nous est commun. Mais cependant nous avons à noter que ce n'est point le tout, et que ce seroit une chose bien maigre, d'avoir un repos des mains et des pieds, et qu'il n'y eust point plus que cela. Que faut-il donc? Que nous appliquions à une fin plus haute ce repos ici: que nous-nous deportions de nos besongnes qui nous pourroyent empescher de mediter les oeuvres de Dieu, d'invoquer son Nom, et de nous exercer en sa parole. Si nous faisons le Dimanche à faire bonne chere, à nous iouer, et aller à l'esbat: Dieu sera-il bien honoré en cela? N'est-ce point une moquerie, et mesmes n'est-ce point une prophanation de son Nom? Mais quand les boutiques sont fermées le Dimanche, qu'on ne travaillera point à la façon commune: c'est afin qu'on ait plus de loisir et de liberté de vacquer à ce que Dieu nous commande: c'est que nous soyons enseignez par sa parole, que nous convenions ensemble pour faire confession de nostre foy, pour invoquer son Nom, pour nous exercer en l'usage des Sacremens. Voila donc à quoy ceste police nous doit servir. Or maintenant qu'on regarde si ceux qui se disent Chrestiens, s'en acquittent comme il seroit requis. Voila une grande partie qui pensent avoir le iour du Dimanche pour mieux vacquer à leurs affaires: et se reservent ce iour-la, comme s'il n'y en avoit point d'autre pour en deliberer tout au long de la sepmaine. Or si est-ce que la cloche sonnera pour venir au sermon: et cependant il leur semble qu'ils n'ont que faire sinon de penser à leurs besongnes, et faire leur conte de ceci et de cela. Les autres gourmandent et sont enfermez en leurs maisons, pource qu'ils n'osent pas monstrier un mespris manifeste par les rues: tant y a que le Dimanche ne leur est sinon comme une retraite pour s'eslongner de l'Eglise de Dieu. Or par cela voit-on en quelle affection nous avons toute la Chrestienté, et le service de Dieu: que nous prenons occasion de ce qui nous estoit donné pour aide, afin d'approcher de Dieu, de nous eslongner tant plus de luy. Et puis en sommes-nous esgarez? c'est pour nous en reculer du tout. Ne voila point une malice diabolique aux hommes?

Et toutesfois cela est si commun que c'est pitié: et pleust à Dieu qu'il en falust chercher les exemples plus loin, et qu'ils fussent plus rares. Mais on voit comme tout est profané, que la plus part ne se soucient gueres de l'usage de ce iour qui a este institué, afin que nous fussions retirez de toutes sollicitudes terriennes, de tous negoces, pour nous adonner du tout à Dieu. Et au reste, cognoissons que ce n'est point seulement pour venir au sermon que le iour du dimanche est institué: mais c'est afin que nous appliquions tout le reste du temps à louer Dieu: Voire: car combien qu'il nous nourrisse tous les iours, toutesfois nous ne meditons point suffisamment les graces qu'il nous fait, pour les magnifier. Il est vray que ce seroit une povre chose, si nous ne pensions aux benefices de Dieu, sinon le Dimanche: mais les autres iours, pource que nous sommes oceupez par trop en nos affaires, nous ne sommes point tant adonnez à servir à Dieu, comme au iour qui est dedié pleinement à cela. Le Dimanche donc nous doit servir comme d'une tour, afin de nous faire monter en haut pour contempler de loin les oauvres de Dieu, quand nous ne sommes empeschez ni oceupez en rien qui soit, que nous ne puissions estendre tous nos sens pour cognoistre les biens, et les graces qu'il nous a eslargies. Et quand le Dimanche nous pourrons bien pratiquer cela, c'est assavoir, de considerer les oeuvres de Dieu, il est certain que tout le reste du temps nous y serons adonnez: que ceste meditation-la nous aura desia comme formez et polis, que le lundi et tout le reste de la sepmaine nous serons menez là, de remercier nostre Dieu, quand nous aurons premedité de longue main ses oeuvres, afin d'en savoir faire nostre profit: mais quand le Dimanche se passe, non seulement en des esbats pleins de vanité, mais en choses qui sont du tout contraires à Dieu, qu'il semble qu'on n'ait point celebré le Dimanche, que Dieu n'y soit offensé en beaucoup de sortes: quand donc on profane ainsi la sainte police que Dieu avoit instituee pour nous amener à soy, se faut-il esbahir, si on est abruti tout le reste de la sepmaine? Que faut-il donc? Cognoissons que ce n'est point assez que nous soyons venus au sermon le Dimanche pour recevoir quelque bonne doctrine, et pour invoquer le Nom de Dieu: mais il faut digerer ces choses, et appliquer tous nos sens à mieux cognoistre les graces que Dieu nous fait: et que par ce moyen nous soyons formez à ce que le lundi, et tout le reste de sa sepmaine, ne nous couste rien d'aspirer à nostre Dieu, et que nous ne facions que reduire en memoire ce que nous aurons cogneu auparavant par bon loisir: que nos esprits soyent desveloppez de tout ce qui nous retarde, et qui nous empesche de recognoistre les oeuvres de Dieu. Voila donc

quant à la police que nous devons auioird'huy observer. Ce n'est pas de garder une ceremonie si estroite comme elle a esté sous la servitude de la Loy, nous n'avons plus ceste figure et ombrage: mais c'est de nous assembler, afin que selon nostre infirmité nous soyons exercez pour mieux nous appliquer au service de Dieu, que nous ayons ce iour pleinement dedié à luy, afin que nous soyons retirez du monde, et que cela nous serve pour tout le reste du temps, comme nous avons dit. Et mesme nous avons à noter, que ce n'est point assez qu'un chacun pense en son particulier à Dieu, et à ses oeuvres, le iour du Dimanche: mais qu'il nous faut assembler à certain iour, pour faire confession publique de nostre foy. Il est vray que cela se doit faire tous les iours, comme nous avons dit: mais si faut-il, pour la rudesse des hommes, et pour leur nonchallance avoir un iour special qui soit du tout dedié à cela. Il est vray que nous ne sommes point astraits au septieme iour. Comme aussi de fait nous ne gardons point le iour qui avoit este commandé aux Iuifs. Car c'estoit le Samedi. Mais pour monstrier la liberté des Chrestiens, le iour a esté changé, d'autant que Iesus Christ en sa resurrection nous a delivré de la servitude de la Loy, et a rompu cest obligé qui y estoit. Voila pourquoy on a mis ce changement au iour. Mais tant y a, que nous devons observer ceste police, d'avoir quelque iour la sepmaine, soit un soit deux: car on laissera tout cela en la liberté des Chrestiens. Mais tant y a que si un peuple est assemblé pour avoir les Sacremens communs, pour avoir invocation publique du Nom de Dieu, pour monstrier une concorde et union de la foy: il est propre d'avoir un iour certain à cela. Ce n'est point donc assez qu'un chacun se retire en sa maison, soit pour lire l'Escriture sainte, ou pour prier Dieu: mais il est question de venir en la compagnie des fideles, et là monstrier la concorde que nous avons avec tout le corps de l'Eglise, et celebrer cest ordre que nostre Seigneur a ainsi commandé. Mais quoy? on voit la prophanation du service de Dieu tout notoire. Car (comme i'ay desia touché) n'y en a-il point beaucoup lesquels veulent bien monstrier qu'ils ne font que despiter Dieu, et qu'ils veulent estre exemptez de la Loy commune? Il est vray qu'ils viendront bien cinq ou six fois l'an au sermon. Et pourquoy faire? pour se mocquer de Dieu, et de toute sa doctrine. Il est vray que ce sont des porceaux qui viennent infecter le temple de Dieu, et meriteroyent plustost d'estre en des estables: qu'il vaudroit mieux qu'ils se tinsent en leurs cavernes puantes: bref il vaudroit mieux que telles canailles, et poacres fussent du tout retranchez du temple de Dieu, que de se venir ainsi mesler en la compagnie des fideles. Mais encores combien de

fois y viendront-ils? La cloche sonnera assez: qu'on regarde où ils ont prins place, et on le voit. Ainsi donc d'autant plus soigneusement nous faut-il regarder à nous inciter à faire telle confession de nostre foy, que Dieu soit honoré d'un commun accord au milieu de nous. Et au reste il faut que toutes superstitions soyent aneanties. Car nous voyons comme en la papauté on a cuidé servir à Dieu par oysiveté. Ce n'est pas ainsi qu'il nous faut celebrer le iour du repos: mais pour l'appliquer à son droit usage et legitime, il faut cognoistre (comme desia nous avons dit) que nostre Seigneur ne demande sinon que ce iour-la soit employé à ouyr sa parole, à faire prieres en commun, à faire confession de nostre foy, et avoir l'usage des Sacremens. Voila à quoy nous sommes appelez. Et cependant aussi nous voyons comme tout a esté corrompu, et mis en confusion en la papauté. Car tout ainsi qu'ils ont trouvé des iours pour honorer les saincts, et les saintes, et qu'ils se sont forgez des idoles: aussi ont-ils cuidé qu'il les falloit servir en oysiveté. Or voyans que le monde est ainsi adonné à corruption: d'autant plus nous faut-il bien noter coste declaration du iour du repos, selon qu'il en est ici touché en Moyse. Mais que nous cognoissions à quelle fin nostre Seigneur a commandé au peuple ancien, qu'il eust un iour la sepmaine pour se reposer: qu'aujourd'huy ayans cogneu comment il a esté aboli à la venue de nostre Seigneur Iesus Christ, nous ayons le repos spirituel, c'est de nous dedier pleinement à Dieu, renonçans à tous nos sens, à toutes nos affections. Et puis, que nous ayons la police exterieure, entant qu'elle nous compete, c'est assavoir de nous deporter de nos affaires et negoces terriennes, à ce que nous vacquions du tout à mediter les oeuvres de Dieu: que nous soyons exercez à cognoistre les biens qu'il nous fait. Et sur tout que nous mettions peine à recognoistre la grace qu'il nous offre iournellement en son Evangile, et que nous y soyons confermez de plus en plus. Et quand nous aurons employé le Dimanche à louer et magnifier le Nom de Dieu, et à mediter ses oeuvres, que tout le reste de la sepmaine nous monstrions que nous y avons profité.

LE CINQUIEME SERMON SUR LE CHAP. V.
V. 13—15.

DU VENDREDI 21^E DE IUN 1555¹⁾.

Nous traittasmes hier comment, et pourquoy le commandement d'observer le iour du repos a

1) Ce sermon correspond au sixieme de la collection de 1562. p. 117—140.

esté donné aux Iuifs: il fut dit (en somme) que ç'a esté une figure du repos spirituel que doyyent faire les fideles pour servir à Dieu. Or tant y a que nostre Seigneur Iesus Christ nous a apporté l'accomplissement de cela, qu'il ne faut plus nous arrester à cest ombrage de la Loy: mais nous contenter que nostre vieil homme soit crucifié en vertu de la mort et passion de nostre Seigneur Iesus Christ, afin que nous soyons renouvellez pour servir pleinement à nostre Dieu. Or cependant nous avons besoin de quelque police et ordre entre nous. Il faut donc qu'il y ait iour certain pour nous assembler, afin que nous soyons confermez en la doctrine de Dieu, et que nous y profitions tous les iours, c'est à dire, tout le temps de nostre vie: que nous soyons exercez aussi à invoquer son Nom, à faire confession de nostre foy. Et cependant que le reste du iour s'accomplisse à considerer les graces que nous recevons en tout temps de la main de Dieu, afin qu'il en soit tant mieux glorifié. Or maintenant nous avons à noter ce qui est dit au texte de Moyse. *Tu travailleras six iours*, dit le Seigneur. Ceci ne se doit pas prendre, comme si Dieu nous commandoit de travailler. Vray est que nous sommes nais à cela, et nous savons que Dieu n'entend pas que nous soyons oisifs, vivans en ce monde: car il a donné aux hommes pieds et mains, il leur a donné industrie. Et mesme devant le peché, il est dit qu'Adam a esté mis au iardin pour le cultiver. Mais le travail que prendront maintenant les hommes, est un chastiment du peché. Car il leur est montré: Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage: c'est une malediction qui a esté mise sur tout le genre humain. Car nous ne sommes pas dignes de iouyr de ceste condition qui a esté donnée à nostre pere, qu'il pouvoit vivre à plaisir, sans se tormenter beaucoup: mais encores devant que le peché soit venu au monde, et que nous ayons esté ainsi condamnez de Dieu à ce travail penible et forcé, desia si falloit-il que les hommes s'exercassent à quelque labour. Et pourquoy? Cela est contraire à nostre nature, d'estre comme des troncs de bois inutiles. Ainsi donc il est bien certain, qu'il nous faut appliquer à quelque labour tout le temps de nostre vie. Mais ici il n'est pas simplement commandé de travailler six iours. Car de fait, il y avoit d'autres solennitez sous la Loy, que le repos: il y avoit les festes qui pouvoient venir au milieu de la sepmaine. Mais pource que le nombre en estoit petit, pour quatre iours en l'an, il n'en est point fait ici de mention, il est seulement parlé du repos. Et quand il est dit: Tu travailleras six iours, nostre Seigneur nous monstre qu'il ne nous faut point plaindre de luy donner et dedier un iour certain, quand il nous en laisse six pour un. Comme s'il disoit: Vous